

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



"DIX RAISONS D'APPUYER LE
LIBRE-ÉCHANGE"

87/66

Extraits d'une allocution du
très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux
Affaires extérieures

ST. CATHARINES, ONTARIO

Le 6 novembre 1987

OTTAWA

Le 20 novembre 1987

Je voudrais tout d'abord énumérer les dix raisons pour lesquelles cet accord a une grande importance pour le Canada.

Tout d'abord, le système de programmes sociaux et d'institutions nationales du Canada - dont nous sommes tous très fiers - là n'est pas la question - est très coûteux et ne peut être maintenu sans une économie forte et en expansion. Une économie prospère est essentielle pour que le genre de société et l'ensemble des institutions que nous avons créées dans ce pays soient viables. Or pour demeurer prospères, il nous faut tout simplement commercer.

La réalité veut que, parmi le sept pays industrialisés qui se réuniront en juin prochain à Toronto pour le Sommet économique international, un seul dépend du commerce plus que le Canada. En effet, seule l'Allemagne de l'Ouest dépend davantage du commerce que le Canada pour assurer sa prospérité économique. En d'autres termes, les États-Unis dépendent moins du commerce que le Canada, le Japon dépend moins du commerce que le Canada et il en va ainsi de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Italie. Nous sommes une des seules nations à dépendre du commerce pour sa croissance. Si nous voulons conserver les caractéristiques propres à ce pays - nos programmes sociaux, nos programmes culturels, notre force et notre réputation de nation qui offre des débouchés - nous devons croître. Et pour croître, nous devons commercer. C'est là une réalité fondamentale à laquelle nous ne pouvons échapper.

Tout en ayant conscience de cette nécessité inéluctable, les Canadiens savent qu'une autre réalité se fait jour partout dans le monde, soit la montée du protectionnisme. Si vous n'êtes pas au courant, interrogez n'importe quel producteur de bois d'oeuvre, n'importe quel éleveur de porcs, ou quiconque travaille pour une des industries qui, depuis quelques années, vivent sous la menace du protectionnisme américain.

L'un des grands avantages de l'accord commercial intervenu entre le Canada et les États-Unis est qu'il va à contre-courant du mouvement protectionniste. Vous vous souvenez qu'il a été paraphé très tard un samedi soir. Il s'est trouvé que le dimanche suivant j'accueillais à l'aéroport d'Ottawa le ministre des Affaires étrangères de l'Arabie saoudite en visite officielle au Canada. À sa descente de l'avion, le Prince Saud m'a dit: "Merci". Comme je lui demandais pourquoi, il m'a répondu "merci d'avoir signé cet accord avec les États-Unis, car nous avons tous été menacés par le protectionnisme américain, l'Arabie

saoudite autant que le Canada." L'impossibilité de conclure un accord visant à abaisser les barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis aurait inexorablement encouragé les forces du protectionnisme à un point où le monde entier en aurait pâti.

L'une des réalisations de cet accord, l'une des raisons pour lesquelles il est utile pour le Canada est qu'il a donné lieu à un renversement du courant protectionniste dans le monde.

La deuxième raison est que, que nous le voulions ou non, nous vivons aujourd'hui dans un monde où l'économie est globale et interdépendante. Et il n'existe pas deux économies aussi interdépendantes l'une de l'autre que celles du Canada et des États-Unis. Cette réalité que des gouvernements précédents ont essayé de changer, existe depuis longtemps, indépendamment de l'accord.

Je pense à M. Diefenbaker qui, en 1957 et 1958, promettait sincèrement dans sa campagne électorale de détourner 25 % de notre commerce bilatéral avec les États-Unis vers le Royaume-Uni. Il n'y est pas parvenu parce que cela était impossible.

Je pense à M. Trudeau qui, au milieu des années 60, a de nouveau essayé, conformément à ce qu'on appelait alors la troisième option, de détourner vers l'Europe une part importante de notre commerce bilatéral avec les États-Unis. Lui aussi a échoué parce que cela était impossible.

En fait, au lieu de se traduire par une réduction de nos relations commerciales avec les États-Unis, ces deux initiatives ont été suivies d'un renforcement de nos liens commerciaux avec ce pays, parce que les facteurs géographiques et l'interaction économique ont une influence à laquelle on ne peut échapper.

Ainsi nous sommes interdépendants. L'accord ne crée pas cette réalité. Au lieu de cela, il reconnaît que l'interdépendance qui existe déjà exige la coopération et non l'affrontement si les deux pays veulent éviter de se nuire à eux-mêmes.

Troisièmement, étant donné que nous sommes le partenaire le plus petit (en ce qui concerne la population), nous savons que nous sortirons habituellement perdants de tout litige uniquement fondé sur un rapport de forces. Il est donc dans notre intérêt en tant que pays de nous assurer

que les différends entre nos nations sont réglés d'après les faits (et non la politique) et conformément à la règle du droit. Cet accord rétablit la règle du droit, mais il prévoit en outre que cinq ou sept ans après son entrée en vigueur, de meilleures règles et lois seront élaborées afin de régir le commerce transfrontière.

J'ai appris dans les journaux d'aujourd'hui qu'un avocat engagé par le gouvernement de l'Ontario laissait entendre que le mécanisme de règlement des différends prévu par l'accord ne marque en fait aucun progrès. Permettez-moi de vous parler brièvement de l'accord et des raisons pour lesquelles il constitue un progrès.

Il est vrai que nos lois commerciales respectives continueront de s'appliquer. Ce ne sont pas elles qui suscitent un problème, mais ceux qui l'interprètent. Ce que prévoit l'accord, ce n'est pas un changement de la loi mais un changement de juges. Ainsi, au lieu d'être appliquée par le département du Commerce des États-Unis, la loi américaine sera à l'avenir, après l'entrée en vigueur de l'accord, interprétée en dernière analyse par un groupe binational impartial composé de représentants des deux pays. Or l'impartialité du juge est d'une importance fondamentale pour assurer le retour de la règle du droit et offrir quelques garanties au partenaire plus petit de cette relation nord-américaine.

Quatrièmement, les Canadiens se sont inquiétés pendant des années de n'être que des porteurs d'eau et des bûcherons. L'une des raisons principales pour laquelle nous exportons nos ressources, plutôt que des produits transformés, est que les droits de douane étrangers sont plus élevés sur les produits qui ont une valeur ajoutée. En éliminant tous les droits de douane, cet accord lève un important obstacle à la fabrication et au traitement des produits au Canada.

Cinquièmement, le libre-échange favorisera l'investissement dans des projets énergétiques qui entraînent la création d'emplois dans tout le pays. Le Canada jouira d'une plus grande sécurité sur le plan énergétique grâce à des approvisionnements plus considérables.

Comme vous le savez je suis Albertain. Perdus à l'extrême nord-est de l'Alberta, se trouvent les sables bitumineux d'Athabasca. Il a été établi que les réserves qu'ils constituent sont plus importantes que celles de l'Arabie saoudite. Le Canada dispose donc d'immenses réserves. Mais nous ne pouvons les exploiter si nous ne

sommes assurés de trouver acheteur. L'accord nous donnera cette certitude, c'est-à-dire la garantie que le Canada produira et utilisera de l'énergie provenant de ses propres sources dont la mise en exploitation sera favorisée plutôt que découragée par ces arrangements. Et ce qui est vrai des ressources pétrolières et houillères de l'Alberta l'est également des ressources hydro-électriques de l'Ontario ou d'autres provinces.

Sixièmement, un accès plus sûr au marché américain implique l'accroissement des investissements générateurs d'emplois au Canada. Cela arrêtera l'exode des entreprises canadiennes qui ouvrent boutique à l'abri des barrières commerciales américaines. Cela nous permettra de nous équiper d'usines modernes capables de produire à grande échelle. Le Canada deviendra ainsi beaucoup plus intéressant pour les firmes étrangères desservant le marché nord-américain. Pour les Canadiens, cela signifie des emplois plus nombreux et meilleurs.

Septièmement, le Canada poursuit également, comme vous le savez, la libéralisation mondiale des échanges dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. En nous entendant avec les États-Unis sur de nouvelles règles relatives à ce que l'on appelle les nouvelles questions - services, marchés publics et normes - et certaines des anciennes - commerce des produits agricoles et de l'automobile - nous sommes en position de force pour entamer ces négociations mondiales.

Huitièmement, le Pacte de l'automobile n'est pas seulement maintenu, mais amélioré. Son intégration dans un accord plus général le met désormais davantage à l'abri d'attaques politiques menées par des Américains mécontents. Ceux qui s'imaginent que le Pacte serait resté à l'abri des critiques en l'absence d'accord commercial font tout simplement abstraction des réalités actuelles ou de l'histoire du Canada. En fait, je conseille vivement à tous ceux qui pensent que l'annonce de cet accord n'est pas une bonne nouvelle pour le Canada, d'aller le dire aux producteurs américains de pièces détachées qui craignent de perdre leurs emplois au profit du Canada.

Neuvièmement, les prix à la consommation tomberont grâce à la réduction des droits de douane. Ainsi, selon les estimations de nos spécialistes, l'achat et l'aménagement d'une nouvelle maison coûteront 8 000 \$ de moins après l'entrée en vigueur de l'accord.

Dixièmement, le Canada profitera de tous ces avantages sans perdre le droit de conserver ses offices de commercialisation des produits agricoles, ses programmes d'expansion régionale, son aide à l'industrie culturelle ou sa large gamme de programmes sociaux.

Je soulève ces questions parce que pendant le débat tenu avant que l'accord ne soit paraphé, on craignait vivement dans diverses régions du pays que l'accord ne mette en danger, d'une façon quelconque, notre capacité de favoriser l'expansion régionale, d'encourager notre industrie culturelle et qu'il ne menace d'autres éléments distinctifs de la vie canadienne. Et bien, aucun de ces domaines n'est menacé. Comme nous l'avions dit, ces négociations ont évité tous les écueils. En fait, le renforcement de la croissance économique nous aidera à conserver toutes les institutions et tous les programmes qui contribuent à façonner l'identité canadienne.

Voilà les dix raisons pour lesquelles cet accord est une bonne affaire pour le Canada.